PIS · ECR · POLOGNE · ABUS DE POUVOIR

Michał Dworczyk

Eurodéputé (depuis 2024), ancien chef de la chancellerie du Premier ministre polonais — affaire Usage d'une messagerie privée non sécurisée pour des informations classifiées

ENQUÊTES OUVERTES

Une enquête officielle existe. Personne n'est condamné ni même poursuivi à ce stade. On le dit parce que c'est public, pas parce que c'est prouvé.

Ce qui est reproché

Après la fuite de ses courriels, le parquet polonais lui reproche, lorsqu'il était ministre, d'avoir traité des informations classifiées sur une messagerie privée non sécurisée et d'avoir fait effacer des messages. Les chefs visés sont le manquement aux devoirs d'un fonctionnaire, l'atteinte à l'intérêt public et l'entrave à une procédure pénale. Le Parlement européen a levé son immunité le 7 octobre 2025. Il qualifie les accusations d'« absurdes ».

Où en est la justice

> Poursuites engagées en Pologne. Présumé innocent.

Source

PARLEMENT EUROPÉEN, VOTE DU 7 OCTOBRE 2025 ; PARQUET POLONAIS

https://notesfrompoland.com/2025/10/07/european-parliament-strips-polish-opposition-meps-of-immunity/
https://www.polsatnews.pl/wiadomosc/2025-10-07/immunitety-obajtka-i-dworczyka-parlament-europejski-zaglosowal/

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe